

Cosy n°2025_DEL096

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 16 décembre 2025

Attribution des aides à l'émergence de collectifs citoyens dans le cadre de l'appel à projets « PollinisER » 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 24 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSELLIER, Loire-Layon-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombree d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Florian RAPIN (), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Guy DUPERRAY (Angers Loire Métropole - Sarrigné), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Arnaud HIE (Angers Loire Métropole), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Jean-François RAIMBAULT (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 2224-31 et suivants et L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie, notamment le livre II ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 24/2022 du 22 mars 2022 approuvant la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'émergence de collectifs citoyens d'énergie renouvelables ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 40/2024 du 2 juillet 2024, donnant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision concernant les demandes d'autorisation de commencement anticipé d'un projet ou de travaux, émises dans le cadre d'un dispositif de soutien financier du Siéml, étant précisé qu'une décision favorable ne préjuge en rien de la décision d'attribution de l'aide du Syndicat qui sera prise ultérieurement ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL021 du 25 mars 2025, approuvant le lancement et le calendrier de l'appel à projets « PollinisER » 2025 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du comité syndical 2025_DEL084 du 16 décembre 2025 ;

Vu le budget primitif du budget principal du Siéml pour l'année 2025, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL009 du 25 mars 2025 et modifié par la décision modificative n° 1 approuvée par la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL_032 du 24 juin 2025, par la décision modificative n° 2 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 2025_DEL058 du 21 octobre 2025 et par décision modificative n° 3 approuvée par la délibération du Comité syndical n° 2025_DEL070 du 16 décembre 2025 ;

Vu la réception de deux dossiers de candidature déposés dans le cadre du dispositif de soutien PollinisER lors de la deuxième session de l'appel à projets de l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la commission Transition énergétique du Siéml en date du 21 novembre 2025 ;

Considérant que les deux dossiers de candidature déposés par Angers Loire Métropole et Mauges Communauté sont éligibles au dispositif de soutien PollinisER ;

Considérant que le montant de l'aide attribuable dans le cadre du dispositif de soutien PollinisER est plafonnée à 6 000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** l'attribution, dans le cadre du dispositif de soutien PollinisER, d'une aide d'un montant de 6000 € à Angers Loire Métropole et d'un montant de 6 000 € à Mauges Communauté pour les projets d'accompagnement de collectifs citoyens présentés lors de la seconde session d'appel à projets 2025, tels que présentés en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention financière correspondante avec chaque collectivité bénéficiaire ;

- **de prendre acte** du commencement de la réalisation de l'action par la communauté d'agglomération Mauges Communauté, préalablement autorisé par le Président du Siéml ou son représentant.

Étant précisé que :

- les sommes correspondantes sont inscrites au budget principal 2025, chapitre 65 « charges de gestion courante ».
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	27
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	27

DISPOSITIF D'AIDE A L'EMERGENCE DE COLLECTIF CITOYEN

Appel à projets « PollinisER » 2025

Comité syndical du 16 décembre 2025

ANNEXE

EPCI	Mauges Communauté (pour la commune de Sèvremoine)
Projet	<p>Mauges Communauté a pour ambition de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050. Dans le cadre de cet objectif, la collectivité souhaite développer les énergies renouvelables et instaurer une gouvernance territoriale pour les projets d'envergure afin d'assurer des retombées économiques pour le territoire, pérenniser la production locale d'énergie et impliquer les acteurs locaux de la transition.</p> <p>Lors d'un premier appel à projets Polliniser, Mauges Communauté, avec le soutien d'Alisée et de Récit, a pu faire émerger un premier collectif de citoyens sur la commune de Sèvremoine nommé « Semonenergie » en 2023-2024. Ce collectif avait été précédemment mobilisé sur un projet solaire qui n'a pas pu voir le jour et le collectif n'a pas perduré.</p> <p>Mauges Communauté souhaite remobiliser les habitants de son territoire en vue de l'émergence et de l'incubation d'un collectif de citoyens autour d'un projet éolien en co-développement avec Mauges Energies et un développeur privé.</p> <p>A sa demande, elle a reçu l'autorisation par le Président du Siéml ou son représentant de commencer à accompagner le collectif citoyen avant la décision du comité syndical concernant l'aide sollicitée.</p> <p>Calendrier : entre janvier et décembre 2026.</p>
Prestataire	Association ALISEE (en lien avec RECIT Pays de la Loire)
Montant total des prestations	Total projet : 14 400 €
Plan de financement	<p>Aide du Siéml jusqu'à 60% du reste à charge, plafonné à 6 000 € par projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauges Communauté : 8 400 € - Siéml : 6 000 €
Demande de démarrage des prestations avant validation du CoSy	Oui

EPCI	Angers Loire Métropole
Projet	<p>Plusieurs collectifs existent déjà sur ALM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ECLA + ECLA Capucins – Energie Citoyenne Loire Angers • Ener'CLA – Energie Citoyenne Loire Authion • CCELT – Collectif Citoyens Energie Locale Trélazé (au sein de l'association ADDULT de Trélazé) <p>ALM a déjà réalisé une toiture d'une école de la ville qui a été proposée à un collectif citoyen COWATT (en développement et investissement).</p> <p>Le soutien et l'accompagnement des énergies citoyennes est également inscrit dans la feuille de route stratégique et opérationnelle du plan solaire d'ALM.</p> <p>L'objectif d'ALM est de renforcer et de structurer les trois collectifs existants afin d'impulser de nouveaux projets et de donner un nouveau souffle aux collectifs de citoyens en leur proposant des toitures publiques à solariser.</p> <p>Pour cela, ALM et Récit recueilleront les besoins et les manques des collectifs existants afin d'adapter leur accompagnement.</p> <p>L'objectif étant de travailler dès le début 2026 à renforcer les collectifs avec les citoyens existants, de les aider à mobiliser de nouvelles personnes et d'accueillir et intégrer au mieux ces dernières.</p> <p>En parallèle, ALM et ses communes identifieront les toitures publiques qui pourront être mises à disposition d'un collectif de citoyens.</p> <p>Après les élections municipales, Alisée aura pour rôle d'accompagner la mise en relation des citoyens et des élus, et de les aider à se structurer autour des nouveaux projets.</p> <p>Calendrier : prestation réalisée en 2026.</p>
Prestataire	Association ALISEE (en lien avec RECIT Pays de la Loire)
Montant total des prestations	Total projet : 10 000 €
Plan de financement	Aide du Siéml jusqu'à 60 % du reste à charge, plafonné à 6 000€ par projet. <ul style="list-style-type: none"> - Angers Loire Métropole : 10 000 € - Siéml : 6 000 €
Demande de démarrage des prestations avant validation du CoSy	Non